

Image not found or type unknown



Ccmi 95% très très urgent ...

Par **cyberm_old**, le **06/08/2007** à **00:39**

Bonjour,
Nous sommes en train de construire un pavillon en Loir et Cher.
Le hors d'air est fini et avec cela le paiement des 75%.
Nous avons prit un chauffagiste extérieur pour un chauffage au sol (SOFATH).
L'électricité, cloisons est finie (intérieur)
Ce jour nous recevons un courrier pour solder les 95%.
Or il reste :
- chappe de ravaillage, chappe finale + carrelage + faïences,
- pose des sanitaires, raccordements extérieurs Eau pluie, Eau usée, fosse toutes Eaux, filtre à sable vertical drainé,
- pour le chauffage : terrassement extérieurs
- tranchée techniques + passage des gaines + câbles aliementation électrique + eau + PTT,
- étanchéités dalle (extérieur), crépit, conduit de cheminée + poujoulat
Mais si je paye les 95 %, je reconnais que les travaux ont été réalisés .
" 95% ACHEVEMENT des travaux d'équipements...."
1) Faut-il bloquer l'argent en "dépot et consignation", puis solder le différent avec mon constructeur ?
2) Payer au risque de ne pas voir les travaux réalisés ?
3) la somme réclamée dépasse les 95% et il ne resterait plus que 1.27% à bloquer au pire des cas au lieu des 5% . Peut-on faire cela dans un CCMI ?
Merci pour vos réponses